



## COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

63950 - SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Tél : 04.73.81.10.55

Site : [www.saint-sauves-auvergne.fr](http://www.saint-sauves-auvergne.fr)

Courriel : [mairiedesaint-sauves@wanadoo.fr](mailto:mairiedesaint-sauves@wanadoo.fr)

### Liste des délibérations du Conseil Municipal prises en séance du 29 mai 2024

**Présents** : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Claude BRUT, Cyrielle COUFORT, Odile DECLERCQ, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Catherine RABETTE, Claudette VILLETTELE.

**Excusés** : Véronique DAMIENS pouvoir donné à Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE pouvoir donné à Claude BRUT.

**Secrétaire de séance** : Michel LONGUET.

N° de la délibération	Objet	Vote
DCM-29052024-01	AQUAMARK : avis du conseil sur le projet	Adoptée
DCM-29052024-02	Règlementation des boisement : avis du conseil	Adoptée
DCM-29052024-03	Forêts sectionales : révision de la liste des ayants-droit	Adoptée
DCM-29052024-04	Terrain de padel : validation du projet et lancement de la consultation des entreprises	Adoptée
DCM-29052024-05	Personnel communal : création d'un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité	Adoptée
DCM-29052024-06	Finances communales : attribution des subventions aux associations	Adoptée
DCM-29052024-07	Dotation Rosière 2024	Adoptée
DCM-29052024-08	Hôtel de la Poste : renouvellement convention occupation du domaine public	Adoptée
DCM-29052024-09	Parcelle ZT 8 : bail à titre précaire et vente d'herbe	Adoptée
DCM-29052024-10	Dispositif ECO-COM + (financement cuve de récupération d'eaux pluviales)	Adoptée
DCM -29052024-11	Finances communales : admission en non-valeur	Adoptée
DCM -29052024-12	Personnel communal : création emploi non permanent (services techniques)	Adoptée

Affichée et publiée le 4/06/2024

**Membres en exercice : 15** L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

**Présents : 13**

**Votants : 14** **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELE

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0** **Représentés** : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT

**Secrétaire** : Michel LONGUET

**Objet : AQUAMARK : avis du conseil sur le projet**

A la demande de M. le Préfet, le Conseil Municipal est invité à exprimer un avis sur le projet présenté par la société Aquamark relatif au prélèvement supplémentaire d'eau pour embouteillage dans le captage Paillère 3 - parcelle A 735 sur la commune de Murat-Le-Quaire.

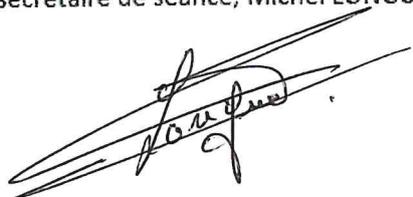
Après en avoir délibéré et à l'instar de la motion de soutien au courrier d'opposition de certains agriculteurs de Saint-Sauves d'Auvergne à ce projet votée en séance du 10 avril 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- donne un avis défavorable à ce projet
- dénonce et demande la résiliation de la convention signée le 3 octobre 2018 entre la commune de Saint-Sauves d'Auvergne et la société AQUAMARK autorisant le passage de réseaux sur les voies communales pour le transport de l'eau provenant de la source dénommée "Paillère 3" à Murat-le-Quaire vers l'usine d'embouteillage de Laqueuille.

M. Grégory COSTE ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



**Membres en exercice : 15** L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

**Présents : 13**

**Votants : 15** **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELE

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0** **Représentés** : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT

**Secrétaire** : Michel LONGUET

**Objet : Réglementation des boisements : avis du Conseil Municipal**

M. le Maire informe le conseil que par lettre du 8 avril 2024, M. le Président du Conseil Départemental a invité le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements.

M. le Maire rappelle qu'une procédure de révision de la réglementation des boisements, menée par le Conseil Départemental, est en cours sur la commune.

Les documents cartographiques provisoires sont portés à la connaissance des conseillers municipaux, ainsi que le détail des interdictions et restrictions proposées par le Conseil Départemental.

L'enquête publique correspondante s'est tenue du 16 février 2024 au 18 mars 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le projet de réglementation des boisements tel qu'il a été présenté et donne un avis favorable à la poursuite de la procédure afin de rendre applicable cette réglementation sur la commune de Saint-Sauves d'Auvergne.

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT



<b>Membres en exercice : 15</b>	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.
<b>Présents : 13</b>	
<b>Votants : 15</b>	<b>Présents</b> : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE
<b>Pour : 15</b>	
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Représentés</b> : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT
	<b>Secrétaire</b> : Michel LONGUET

**Objet : Forêts sectionales : révision de la liste des ayants-droit pour 2024**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les modifications apportées à la liste des ayants-droit des forêts sectionales pour l'année 2024 lesquelles peuvent se résumer comme suit :

	AJOUTS	RADIATIONS
GOULANDRE		MOREAU Jacqueline
LA CLUZE	JEGAT Hervé	DIF Clément
MÉJANESSE	COISSARD	
HORS - LA GARE	ROULET Adrien	MESURE Daniel
LE BOURG - LAVAUX - LES BICHES - LA PIERRE GROSSE LE JANSANNET	ANDRAUD Sophie BATTUT Annie BOUSKRI Mustapha BOYER Thomas CHATRON Dominique CUBERTAFONT Didier DUFRENNE Pierre-Yves MAHOUX Jean-Luc OKOME NDONG Pétula VEILON Théo	BIRH Prune BOULIN Laura BRANDELY Yann BRUGIERE Benoit DELAUNAY Gaétan DESBOUDARD Danielle FAZIO/GUIEN FOURNET Bénédicte GIRAUD Ginette GONE Arthur MOURLON Catherine GUILLAUME Marie HAYMA Marinette MAGNOL Anaïs GUILLAUME Edith
L'ESTOMBLE	LEGRAND Emmanuel	
LA PAILLONCY		ROUDET Annie
LIOURNAT	DAUBRY Hervé	KACZMAREK Régis

  
Le secrétaire de séance, Michel LONGUET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT

**Membres en exercice : 15** L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

**Présents : 13**

**Votants : 15** **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELLE

**Pour : 12**

**Contre : 3**

**Abstentions : 0** **Représentés** : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT

**Secrétaire** : Michel LONGUET

**Objet : Terrain de padel : validation du projet et lancement de la consultation des entreprises**

Par délibération en date du 15 avril 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet et les demandes de subvention pour le programme de travaux intitulé "Aménagement d'un terrain de padel " au parc Garenne en remplacement du terrain de tennis vétuste. Le coût de cette réalisation s'élève à la somme de 168 858.70 € HT (139 850 € HT pour la structure et le terrain de padel ; 29 008.70 € HT pour la création de la plateforme).

L'Agence Nationale du Sport a accordé une subvention de 101 315 € (60%) au titre du programme "5 000 équipements sportifs de proximité" et le Conseil Régional subventionnera ce projet à hauteur de 27 970 € représentant 16.50 % de la dépense prévisionnelle.

Les travaux devant être réalisés prochainement, il convient de lancer la consultation des entreprises dès à présent.

A la majorité des membres présents et après en avoir délibéré (votes contre : Claude BRUT, Thierry VEDRINE, Claudette VILLETTELLE), le Conseil Municipal :

- valide le projet présenté par M. le Maire
- décide de lancer la consultation des entreprises, dit que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) et qu'un avis d'appel public à la concurrence sera publié dans le journal La Montagne  
Le marché est décomposé en 3 lots : - lot 1 : travaux de terrassement  
- lot 2 : construction terrain de padel  
- lot 3 : couverture
- autorise M. le Maire à signer le marché à venir et toute pièce se rapportant à cette opération.

La proposition d'installer des ombrières photovoltaïques sur le futur terrain de padel et le mini-stadium n'a pas été retenue par la majorité des conseillers (votes contre : Jacqueline BUROTTO, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Claude BRUT, Cyrielle COUFORT, Michel LONGUET, Odile DECLERCQ, Fabrice MAZZI, Catherine RABETTE, Thierry VEDRINE, Claudette VILLETTELLE - votes pour : David SAUVAT, Patrick BOURGUIGNON, Richard GUILLAUME, Véronique DAMIENS).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance Michel LONGUET

Dépôt SOUS PREFECTURE D'ISSOIRE  
Date de réception de l'AR: 06/06/2024  
063-216303974-20240529-DCM\_29052024\_04-DE



<b>Membres en exercice : 15</b>	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.
<b>Présents : 13</b>	
<b>Votants : 15</b>	<b>Présents</b> : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELE
<b>Pour : 15</b>	
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Représentés</b> : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT
	<b>Secrétaire</b> : Michel LONGUET

**Objet : Personnel communal : création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de surveillance des enfants, service restauration et garderie, entretien des locaux suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 28/35ème, à compter du 1er septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2025
- d'autoriser M. le Maire à recruter sur ce poste
- la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget 2024.

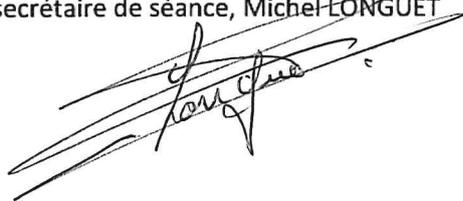
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



<b>Membres en exercice : 15</b>	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.
<b>Présents : 13</b>	
<b>Votants : 15</b>	<b>Présents</b> : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE
<b>Pour : 15</b>	
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Représentés</b> : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT
	<b>Secrétaire</b> : Michel LONGUET

**Objet : Finances communales : attribution des subventions aux associations**

Vu les crédits ouverts au compte 65748,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2024 :

INTITULÉ	SUBVENTION 2024
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tauves	200 €
Club des Dores	500 €
Collectif Haute Dordogne	500 €
Comité des Jeunes	3 000 €
Comité des Jeunes (vigiles)	2 400 €
Comité des Jeunes (Banda)	1 400 €
Comité des parents d'élèves	500 €
Coopérative scolaire	1 500 €
CNIMA (participation des élèves de St-Sauves)	1 200 €
Entente Vallée de la Dordogne	1 500 €
FNACA	200 €
ID et Echanges	200 €
La Gaule Saint-Sauvienne	250 €
La Ligue contre le cancer	500 €
La Prévention routière	100 €
La Pétanque Saint-Sauvienne	200 €
Rétro Auto Moto Saint-Sauves	200 €
Sancy Grimpe	500 €
Société de Chasse	200 €
SOS Chats Haute-Dordogne	200 €
Téléthon	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 450 €</b>

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT

Dépôt SOUS PREFECTURE D'ISSOIRE  
Date de réception de l'AR: 06/06/2024  
063-216303974-20240529-DCM\_29052024\_06-DE



Date de la convocation: 15/05/2024

**Membres en exercice : 15** L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

**Présents : 13**

**Votants : 15** **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0** **Représentés** : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT

**Secrétaire** : Michel LONGUET

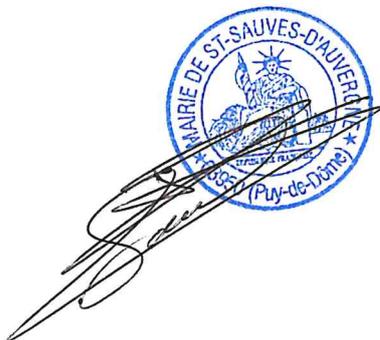
**Objet : Dotation Rosière 2024**

M. le Maire informe l'assemblée que Mademoiselle Charlène MABRU domiciliée à Saint-Sauves d'Auvergne - rue Jean Ferrat, a été choisie pour devenir le 18 août 2024 la 111ème Rosière de Saint-Sauves.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de lui attribuer une dot de 1 000 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023, article 623.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



**Membres en exercice : 15** L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

**Présents : 13**

**Votants : 15** **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELE

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0** **Représentés** : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT

**Secrétaire** : Michel LONGUET

**Objet : Hôtel de la Poste : renouvellement convention occupation du domaine public**

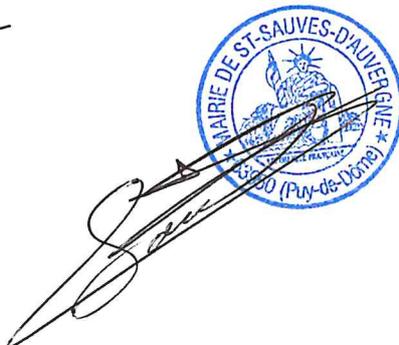
M. le Maire informe l'assemblée que M. FONTAINE Patrick, gérant de l'Hôtel-restaurant de la Poste au bourg de SAINT-SAUVES, a sollicité le renouvellement des conventions d'occupation du domaine public pour l'installation de sa terrasse côté fontaine et de sa véranda.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- 1° - accepte de renouveler cette convention pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2024 selon les conditions définies par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2009  
(- superficie de la véranda : 28.80 m<sup>2</sup> - redevance : 144 € (28.80 X 5 €)  
- superficie de la terrasse : 17 m<sup>2</sup> - redevance : 85 € (17X5 €))
- 2° - autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



<b>Membres en exercice : 15</b>	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.
<b>Présents : 13</b>	
<b>Votants : 15</b>	<b>Présents</b> : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELE
<b>Pour : 15</b>	
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Représentés</b> : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT
	<b>Secrétaire</b> : Michel LONGUET

**Objet : Parcelle ZT 8 : convention d'occupation à titre précaire et révocable - vente d'herbe**

M. le Maire donne lecture de la demande de M. et Mme Stéphane ROBERT de louer une partie de la parcelle communale ZT 8 sise aux Prades pour y exercer l'activité d'apiculture.

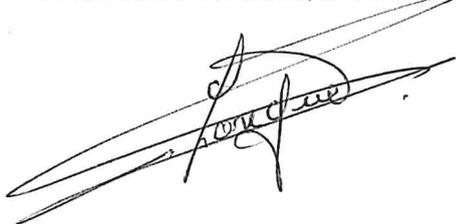
Après une visite sur place avec les demandeurs, M. le Maire propose d'établir une convention d'occupation à titre précaire et révocable sur une zone délimitée d'environ 3 000 m<sup>2</sup> qui permettra l'installation d'une vingtaine de ruches pour un loyer annuel de 50 €. Si ces conditions sont acceptées par M. et Mme ROBERT, la convention d'occupation à titre précaire et révocable pourra prendre effet à compter du 1er juillet 2024.

Sur le reste de la parcelle soit environ 10,5 ha, une vente d'herbe sera proposée dès cette année. Une annonce sera diffusée sur les sites de la commune, du Bon Coin et par affichage.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal entérine ces propositions et autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



<b>Membres en exercice : 15</b>	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.
<b>Présents : 13</b>	
<b>Votants : 15</b>	<b>Présents</b> : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELE
<b>Pour : 15</b>	
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Représentés</b> : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT
	<b>Secrétaire</b> : Michel LONGUET

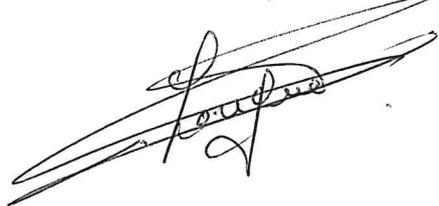
**Objet : Dispositif ECO-COM +**

Face aux sécheresses des années précédentes, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a souhaité instaurer un nouveau dispositif d'aide en direction des communes concernant la gestion de la ressource en eau. Il a donc décidé d'aider au financement d'achat de cuves de récupération des eaux pluviales permettant de collecter et de stocker l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts entre autres. Le montant de l'aide s'élève à 60 % du prix HT dans la limite de 2 500 €.

Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de déposer un dossier de demande de subvention pour l'achat d'une cuve de 10 000 l qui sera enterrée à côté des ateliers municipaux pour un montant de 3 583.30 € HT.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



<b>Membres en exercice : 15</b>	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.
<b>Présents : 13</b>	
<b>Votants : 15</b>	<b>Présents</b> : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELE
<b>Pour : 15</b>	
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Représentés</b> : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT
	<b>Secrétaire</b> : Michel LONGUET

**Objet : Finances communales : admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Vu le budget de la commune et des services annexes de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2024,  
Vu les états des produits irrécouvrables dressés et certifiés par le comptable public qui demande l'admission en non-valeur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2342-4,  
Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement,

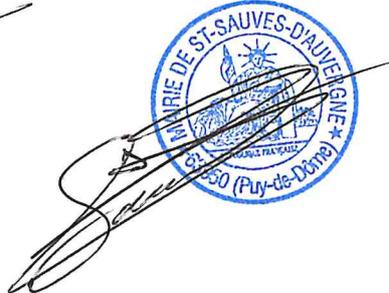
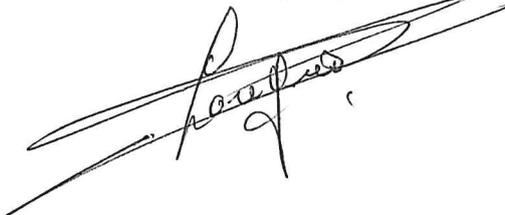
Propose d'admettre en non-valeur :

- sur le budget principal : la somme de 713.38 €
- sur le budget eau : la somme de 892.05 €
- sur le budget assainissement : la somme de 136.84 €

Dit que cette somme est inscrite au compte 6541 des budgets précités.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET



**Membres en exercice : 15** L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Monsieur David SAUVAT, Maire.

**Présents : 13**

**Votants : 15** **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Fabrice MAZZI, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETTELE

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0** **Représentés** : Véronique DAMIENS par Richard GUILLAUME, Thierry VEDRINE par Claude BRUT

**Secrétaire** : Michel LONGUET

**Objet : Personnel communal : création emploi non permanent aux services techniques**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les services techniques

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré ;

Décide :

la création à compter du 1er juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Cet emploi non permanent des services techniques sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2024 dans l'attente du recrutement d'un adjoint technique stagiaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 29 mai 2024, le Maire, David SAUVAT

Le secrétaire de séance, Michel LONGUET

